CARABINIERS

1804 - 1810

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 44

A l'avènement de l'Empire, les deux régiments de carabiniers étaient composés de quatre escadrons chacun.
Le décret impérial du 31 Août 1806 prescrivait que chaque régiment aurait un Etat-major et quatre escadrons de deux compagnies.

Un cinquième escadron fut créé en 1807, et cette formation fut conservée jusqu'au traité de Vienne. Un décret du 24 Décembre 1809 rétablit les régiments à quatre escadrons.

En 1804, l'uniforme des carabiniers était à peu de chose près celui du règlement de 1791: habit bleu à distinctions écarlates, épaulettes et bonnet de grenadier; mais depuis cette date, bien des modifications furent apportées à l'habillement et à la coiffure.

L'habit uniforme était en drap bleu: collet bleu liseré d'écarlate, parements écarlates liserés de bleu, revers écarlates, poches en travers simulées par un passepoil, doublure en cadis écarlate, retroussis ornés de grenades découpées en drap bleu, remplacées vers 1808 par des grenades blanches, et brides d'épaulettes blanches doublées d'écarlate.

Les deux régiments se distinguaient par la couleur des pattes de parements: rouges liserées de bleu au 1er régiment, bleues liserées de rouge au second.

Un certain nombre de documents contemporains, parmi lesquels beaucoup d'exemplaires de la gravure de Martinet, donnent aux carabiniers le collet d'habit écarlate. Y eut-il un essai de nouvelles distinctions? A un certain moment, a-t-on voulu donner au 1er régiment de carabiniers le collet écarlate comme au 1er régiment de chaque arme? Nous ne saurions le dire.

Les boutons d'uniforme étaient en étain et timbrés d'une grenade (fig. 14).

L'habit était complété par deux épaulettes écarlates à franges et à dessus encadré d'un galon blanc (fig. 10).

Cet habit fut peu porté, les carabiniers faisant presque constamment usage d'un vêtement de seconde tenue appelé « surtout » (fig. 20 et 21).

Un rapport à l'Empereur en date du 5 Juillet 1808, nous apprend que « les carabiniers ont toujours eu le surtout depuis trois ans, l'habit uniforme n'a été porté qu'une fois ». Et le rapport se termine en proposant « de conserver uniquement le surtout, la veste, la veste d'écurie et le pantalon d'écurie; cette simplification permettra de diminuer le porte-manteau ».

Le surtout était bleu avec le collet et les parements de même couleur; un liseré écarlate bordait le collet et les devants; il n'avait pas de poches simulées et ses retroussis écarlates portaient des grenades bleues, ou blanches comme celles de l'habit.

Le surtout se fermait sur la poitrine au moyen d'une rangée de gros boutons d'uniforme. Les Masses d'habillement en indiquent six et deux autres à la taille, mais les devants de ce vêtement s'étant allongés, il dut en nécessiter sept ou huit. Toujours d'après les Masses d'habillement, les parements ronds ne devaient pas être munis de boutons, alors que, dans la pratique, il y en avait deux à chaque manche.

La veste, portée sous l'habit ou sous le surtout, était en drap blanc; elle fermait devant par un rang de douze petits boutons d'uniforme.

La culotte de peau de mouton était à grand pont. En route et en campagne, on la recouvrait d'une surculotte en toile écrue, boutonnée sur le côté, du haut en bas, au moyen de douze boutons d'os (fig. 21).

Une surculotte bleue, ample et fermée sur les côtés, paraissant confectionnée en toile, fut utilisée pendant la campagne de 1809 (fig. 18 et 19).

Le manteau dit trois-quarts, à collet droit et à rotonde ou grand collet, était en drap blanc piqué de bleu; il avait les devants parementés en cadis écarlate (fig. 17).

Le bonnet de police en drap bleu, avait son turban liseré d'écarlate et galonné de blanc, avec une grenade blanche sur le devant; la flamme terminée par un gland blanc avait ses quatre coutures liserées d'écarlate (fig. 16).

A ces vêtements, il faut ajouter le gilet d'écurie entièrement bleu, fait avec les vieux surtouts et muni de deux rangées de boutons recouverts d'étoffe, et le pantalon d'écurie en treillis (fig. 16).

La coiffure portée en service par les carabiniers était le bonnet en peau d'ours noir.

En principe ce bonnet devait être conforme aux prescriptions du 4 Brumaire An 10 (26 Octobre 1801), avoir une carcasse de 318 mm. de hauteur et un cordon en laine écarlate. Si, au début, cette dimension fut respectée, il devint par la suite plus haut de forme, sa carcasse mesurant au moins 350 mm., comme celui des compagnies d'élite d'infanterie. Il conserva le cordon blanc utilisé auparavant.

Son fond recouvert en drap écarlate portait deux galons blancs posés en croix; son cordon en fil

blanc était fixé à demeure au haut de la forme et se partageait en deux parties, l'une nattée et l'autre libre (fig. 9).

La natte descendait derrière le bonnet et était attachée au-dessous du porte-plumet, la partie libre, côté raquette, pendait du côté droit ou par derrière. Le plus long cordon passant sur l'épaule gauche, s'attachait à l'un des boutons du revers gauche de l'habit, ou du devant du surtout (fig. 1, 2, 4 et 21).

Le bonnet étant dépourvu de jugulaires, il devait être muni d'un lacet en cuir qui, passant sous les cheveux liés en queue du cavalier, maintenait la coiffure. Quant au cordon, il était nécessaire pour éviter la perte du bonnet, lorsque le cavalier se trouvait décoiffé.

Lorsqu'au début de 1809, probablement en Mars, les carabiniers eurent raccourci leurs cheveux, le lacet n'eut plus sa raison d'être. L'équilibre de la coiffure dut en souffrir et les carabiniers en firent l'expérience à Eckmühl, où bon nombre d'entre eux, ayant perdu leurs bonnets, furent blessés à la tête.

Par la suite, l'Empereur ordonna d'ajouter des jugulaires, ce qui ne put se faire qu'à Vienne.

C'est donc avec leurs bonnets, munis de jugulaires à écailles blanches ou jaunes, jugulaires de fortune provenant peut-être de coiffures autrichiennes, que les carabiniers ont chargé à Wagram. Le portrait du lieutenant Bassigny, du 2e régiment, en est la confirmation, et les carabiniers qui l'accompagnent ont tous des jugulaires à écailles de laiton (fig. 18 et 19). Par contre, le brigadier Marteau, du 1er Régiment, publié dans le *Carnet de la Sabretache* en 1906, a des jugulaires à écailles blanches.

En grande tenue, le bonnet était agrémenté d'un plumet écarlate.

Le chapeau que les carabiniers portaient en tenue de ville, n'avait d'autre ornement que sa cocarde maintenue par une ganse blanche et un bouton d'uniforme. Peut-être eut-il des floches rouges dans les cornes.

L'équipement comprenait le porte-manteau, la buffleterie, les bottes et les gants.

Le porte-manteau eut d'abord ses extrémités rectangulaires conformément au décret du 4 Brumaire An X, mais vers 1808, un nouveau modèle à extrémités circulaires fut mis en service (fig. 5). L'un et l'autre, bordés d'un étroit galon blanc, portaient en leur milieu une grenade blanche.

La giberne recouverte en cuir noir et à pattelette, découpée en accolade, ornée d'une grenade en laiton, était suspendue à un baudrier en buffle jaune bordé d'un galon blanc. Une patte à boutonnière ou martingale, fixée au côté gauche du coffret, servait à assujettir la giberne en se boutonnant au bouton gauche de la taille (fig. 8).

Le ceinturon en buffle jaune galonné de blanc semble avoir d'abord eu sa bande d'une seule pièce; le goujon ou porte-sabre incliné de même couleur et galonné de blanc avait ses pendants cousus sous la bande, conformément aux descriptions de 1786 et 1801. Plus tard, la bande fut en trois parties, reliées par des anneaux, auxquels les extrémités supérieures des pendants s'attachaient au moyen de boutons doubles (fig. 7).

A la bande de milieu du ceinturon était fixé le porte-baïonnette, porté verticalement. Néanmoins, un dessin contemporain représente la baïonnette inclinée, dans un passant parallèle à celui du sabre.

La plaque de ceinturon, en laiton, fut toujours ornée d'une grenade.

Les gants à parements en buffle blanc, la bretelle de fusil de même et la dragonne en cuir noir, à gland écarlate, complétaient la buffleterie.

Les bottes étaient demi-fortes, à genouillères, et munies d'éperons mobiles; elles ont été remplacées vers 1808 par des bottes fortes, à tige lisse, tout au moins au 1er régiment.

Il est possible qu'en campagne les carabiniers aient utilisé des faux-fourreaux. Nous reparlerons de cet accessoire en décrivant les sabres.

Bien que les règlements ne les mentionnent plus, les manchettes de bottes, si nécessaires pour protéger la culotte du frottement de la botte, étaient toujours en usage.

Le harnachement des chevaux se composait d'une selle à la française avec tous ses accessoires: quartiers, battes de pommeau, troussequin, porte-fers, fontes, chapelet et dessus du coussinet en cuir fauve; étrivières en cuir de Hongrie, étriers noircis, trois courroies de charge en cuir de Hongrie dont deux à deux boucleteaux; poitrail, montants et ronds de fontes, croupière, porte-crosse et sa courroie en cuir noir, courroie de dragonne en cuir naturel et sangles en tissu gris (fig. 5).

La housse croupelin en drap bleu portait dans l'angle une grenade blanche. La housse n'eut d'abord qu'un galon de bordure, puis vers 1808, certainement au 1er régiment, peut-être même au 2e, un second galon très étroit fut ajouté à l'intérieur du premier (fig. 5).

La housse était munie d'agrafes pour permettre de replier les bords et de ménager les galons.

Les chaperons furent peu en usage et sont rarement représentés; par contre, la demi-schabraque en peau de mouton blanc, bordée d'une bande de drap écarlate découpée, semble avoir été constamment utilisée.

Plusieurs portraits naïfs contemporains nous montrent une demi-schabraque très ample, recouvrant entièrement le quartier de la selle (fig. 3 et 5).

Un surfaix en tissu gris, sans courroie de guindage, glissant dans des passants fixés sous la demi-schabraque, l'assujettissait sur la selle.

Le harnachement de tête, du modèle général attribué à la grosse cavalerie, comprenait la bride et ses rênes, le filet et sa rêne, le licol de parade et sa longe en cuir noir, avec comme particularités les demi-boucles et les passants en fer étamé ou argenté. Enfin, le mors à branches demi-courbes avait les bossettes étamées timbrées d'une grenade.

Le licol d'écurie et sa longe, et le bridon d'abreuvoir, étaient en cuir de Hongrie.

L'armement des carabiniers du modèle de l'An IV resta en usage pendant tout l'Empire en même temps que celui de l'An IX.

Le modèle de l'An IV avait la garde en cuivre dit « arco », composée d'une branche principale et de deux latérales formant coquille pleine timbrée d'une grenade de forme archaïque, la lame droite et plate et le fourreau en cuir garni d'une chape à bouton et d'un bout en laiton (fig. 12).

Le modèle de l'An IX avait également la monture en cuivre dit « arco », mais avec trois branches latérales, ce qui modifiait la forme de la coquille; une grenade à flammes ondées en occupait le centre. Sa lame et son fourreau ne présentaient pas de différences avec celui de l'An IV, si ce n'est que la chape et le bout étaient en cuivre rouge (fig. 7).

Lors du cuirassement des carabiniers et après l'adoption du ceinturon à bélières, ces fourreaux reçurent une bélière à anneau et un anneau fut soudé à la chape.

Le faux-fourreau était une gaîne en cuir dans laquelle passait le fourreau de sabre. Il servait à le protéger du frottement et de la sueur du cheval.

Les pistolets des modèles de l'An XI et de l'An XIII sont représentés planche 17.

Quel fut le fusil en service aux carabiniers entre 1804 et 1810? Nous n'avons trouvé aucune précision sur cet objet.

L'iconographie, bien qu'insuffisante, nous fournit néanmoins quelques documents dignes d'être retenus.

D'après les dessins contemporains (Hoffmann, Martinet, Manuscrit Depréaux, Alphabet Militaire de 1810), leur fusil long s'apparentait à celui des dragons et à celui de la Marine, hauts de 1 m. 463 en 1777 et de 1 m. 415 en l'An XIII. La grenadière étant invisible, nous ne pouvons être plus explicite. Il faut également tenir compte des fautes de dessin et de proportions, et des détails exécutés de chic, les auteurs s'intéressant davantage aux couleurs de l'habillement qu'aux détails de l'armement et du harnachement.

Le carabinier de l'arc de triomphe du Carrousel, œuvre de Chinard exécutée vers 1806, est également armé d'un fusil long à grenadière simple mesurant approximativement, proportionnellement au cavalier, 1 m. 46, ce qui en ferait presque un fusil de marine du modèle 1777.

Quelques portraits naïfs conservés dans des collections particulières donnent, à peu près à la même époque, le fusil long ou le fusil court, tous deux garnis en cuivre jaune avec une grenadière simple. Les fautes de proportion dans le dessin ne nous permettent pas de restituer avec exactitude la dimension des fusils courts; néanmoins, par approximation, nous pouvons en déduire que ces armes se rapprochaient beaucoup du fusil d'artillerie modèle 1777 - An IX, hauteur 1 m. 305, dont elles avaient à peu près la longueur.

La collection Raoul et Jean Brunon possède deux de ces fusils, longs d'environ 1 m. 20 et garnis, l'un en laiton et l'autre en cuivre rouge (fig. 11). Peut-être faut-il voir dans ces armes dont nous ne trouvons trace, ni dans les aides-mémoire, ni dans les tarifs de réparations, les fusils courts représentés dans les portraits naïfs précités.

Les brigadiers de carabiniers portaient sur l'avant-bras deux galons en laine blanche liserés de rouge; leurs chevrons d'ancienneté étaient écarlates comme ceux de la troupe (fig. 21).

Les sous-officiers se distinguaient par les galons en argent liserés de rouge, un pour le Maréchal-des-logis, deux pour le Maréchal-des-logis-chef; leurs chevrons d'ancienneté étaient en argent.

Il est vraisemblable qu'au 1er régiment, où le luxe était plus recherché qu'au second, les sous-officiers ont eu leurs épaulettes plus ou moins garnies d'argent et leurs franges recouvertes d'une rangée de franges de métal (fig. 20); les maréchaux-des-logis-chefs ayant en plus les tournantes en argent.

De même, leur gland de dragonne, peut-être même la dragonne entière, devait être mélangé argent et rouge.

Les officiers portaient le même uniforme que la troupe, en drap fin avec les boutons, passants d'épaulettes et grenades de retroussis en argent. Leurs épaulettes étaient en argent avec le dessus brodé et orné d'une grenade.

Pour économiser leur habit, les officiers faisaient usage du surtout de même forme et couleurs que celui de la troupe avec boutons, passants d'épaulettes et grenades de retroussis en argent.

La tenue de service en habit ou en surtout était complétée par la veste blanche, la culotte de peau de daim, les bottes demi-fortes ou fortes, à éperons bronzés, le ceinturon en buffle jaune, galonné d'argent sur les bords, avec bélières jaunes et boucles en cuivre doré, plaque dorée, cambrée, avec ou sans baguette sur les bords, portant une grenade et des palmes argentées (fig. 15), les gants à manchettes blanches piquées sur les bords, et enfin le bonnet à poil avec cordon, glands et croisette en argent, plumet écarlate pour les officiers subalternes, et blanc pour les officiers supérieurs et de l'état-major.

Leur manteau entièrement bleu avait un parementage écarlate aux devants et un galon d'argent au bord de la rotonde.

En tenue du matin, ils portaient la redingote entièrement bleue à deux rangées de boutons, et le bonnet de police entièrement bleu, à liserés écarlates, gland, galon et grenades en argent.

En tenue de ville, l'habit ou le surtout, selon les circonstances et la saison, était complété par la culotte de drap blanc et les bas blancs, la culotte bleue ou noire et les bas noirs, avec les souliers à boucles en argent.

Ajoutons le chapeau à ganse de cocarde et floches en argent dans les cornes, et l'épée munie d'une dragonne en or ou en fil blanc, portée avec un ceinturon étroit.

Le harnachement se composait d'une selle rase recouverte de drap bleu, avec les fontes à bout argenté, les étrivières en cuir rouge et étriers bronzés, la housse de pied bleue, bordée d'un passepoil rouge, galonnée d'argent de différentes largeurs selon les grades, et ornée de grenades en argent dans les angles, la housse des officiers supérieurs à double galon, puis vers 1808 toutes les housses à deux galons, quel que soit le grade (fig. 6).

Les fontes étaient recouvertes, soit de chaperons en drap bleu à deux ou trois étages, galonnés comme les housses, soit de chaperons en peau d'ours (fig. 2 et 19).

En campagne, la selle était généralement recouverte d'une enveloppe en basane blanche, et la housse pouvait n'avoir qu'un seul galon. La selle en cuir naturel fut aussi utilisée.

En principe, pas de porte-manteau sur le cheval d'armes des officiers de grosse cavalerie. Nous le voyons cependant représenté sur le portrait du lieutenant Bassigny.

La bride avait ses boucles, passants, gourmette et bossettes de mors argentés. Il en était de même pour les boucles du filet ordinaire en cuir noir. Le filet de parade en galon d'argent ne servait qu'en de rares occasions.

Les officiers de carabiniers portaient un sabre à lame droite ou demi-courbe, à garde en cuivre rouge ou dorée, d'une forme particulière, ajourée et timbrée d'une grenade, dont il existe quelques variantes. Le fourreau en cuir noir avait ses garnitures en cuivre doré (fig. 13). Dragonne en or, terminée par un gland à franges en filés ou en torsades.

Les trompettes portaient les couleurs inversées; leur habit avait le fond écarlate à collet de même couleur (primitivement il était bleu au 1er régiment), les revers, retroussis, passepoils des poches et parements bleu foncé, pattes de parements bleues au 1er régiment, écarlates au second, avec passepoil de la couleur opposée. Un galon blanc bordait le collet, les revers et les parements; les grenades qui ornaient les retroussis furent d'abord rouges, puis blanches (fig. 1).

Les épaulettes bleues à franges bleues et à dessus galonné de blanc paraissent n'avoir été portées qu'au 1er régiment; au 2e, il semble qu'elles étaient entièrement blanches.

Le surtout écarlate avait le collet et les parements de même couleur; les retroussis, le passepoil du collet et des devants bleus, les grenades des retroussis écarlates, puis blanches, et les épaulettes comme ci-dessus (fig. 18).

Le collet et les parements devaient être galonnés de blanc; cependant, le document utilisé figure 18 n'indique pas de galons.

Le reste de l'habillement et la coiffure étaient ceux de la troupe; le plumet du bonnet, d'abord entièrement rouge, fut ensuite rouge à sommet blanc.

Le cordon de trompette était écarlate.

Les trompettes ne portaient pas la giberne, leur ceinturon n'avait pas de porte-baïonnette, leur sabre et leur dragonne étaient ceux de la troupe.

Le harnachement de leurs chevaux, la housse et le porte-manteau étaient ceux du régiment avec la demi-schabraque en peau de mouton noire (fig. 18).

Ils étaient remontés en chevaux blancs ou gris.

Au 1er régiment, les chevaux des officiers et de la troupe étaient tous noirs, alors qu'au 2e régiment leur robe variait du bai au noir.

L. ROUSSELOT,
Membre de « La Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1. Trompette, grande tenue, 1807-1810.
2. Officier subalterne. Grande tenue, 1807-1810.
3. Carabinier, grande tenue, 1808-1810
4. Carabinier, tenue de garde.
5. Selle de troupe.
6. Selle d'officier supérieur, 1804-1810.
7. Ceinturon de troupe et sabre, modèle An IX.
8. Giberne.
9. Bonnet à poils.
10. Epaulette de troupe.
11. Fusil court.
12. Sabre de carabinier, modèle An IV.
13. Sabre d'officier.
14. Bouton d'uniforme.
15. Plaque de ceinturon d'officier, réduite au 1/3e.
16. Tenue d'écurie.
17. Tenue en manteau.
18. Trompette en surtout, 1809.
19. Officier du 2e régiment, 1809.
20. Maréchal des logis en tenue de ville.
21. Brigadier en tenue de route.

L'échelle s'applique aux figures 7 à 13.

Imp. LES PROCÉDÉS DOREL – Paris